

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation de l'Administrateur général de
Wallonie-Bruxelles Enseignement en application de
l'article 17 du décret spécial du 07 février 2019 portant
création de l'organisme public chargé de la fonction de
Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la
Communauté française**

Extrait

A.Gt. 07-11-2025

M.B. 21-11-2025

Par arrêté daté du 07 novembre 2025, le Gouvernement de la Communauté française a décidé ce qui suit :

Monsieur André GRENIER est désigné en qualité d'Administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement sur base de l'article 17 du décret spécial du 07 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

Conformément à l'article 18, paragraphe 1^{er} du même décret spécial, le mandat arrive à échéance le 30 juin 2030. Toutefois, en l'absence de désignation d'un nouveau mandataire au 1^{er} juillet 2030, le mandat en cours est prolongé jusqu'à la désignation du nouvel Administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement.

L'arrêté entre en vigueur le 1^{er} décembre 2025.

La Ministre qui a la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement dans ses attributions est chargée de l'exécution de l'arrêté.